
Adresse de la commune de Montagne-Bon-Air (Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise), en annexe de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Montagne-Bon-Air (Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise), en annexe de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 295-296;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21500_t1_0295_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[L'article V a éprouvé quelque opposition de la part de Duhem, il craint que la liberté accordée aux détenus de communiquer avec une ou deux personnes, ne fut l'occasion de concilia-bules, de club, où l'on agiteroit la destruction de la République. On a répondu à Duhem que les aristocrates n'étoient pas les seuls qui fussent en arrestation, il y avoit aussi des membres des comités révolutionnaires, des dilapidateurs, des hommes qui ont brisé des scellés, etc. Eh bien, puisqu'il n'y a plus que des patriotes dans les prisons, a repris Duhem, je demande le maintien de l'article.] (130)

LOUDOT : Je demande que vous renvoyiez au comité de Législation la proposition que je fais d'examiner les moyens de surveiller le séquestre mis sur les biens des pères et mères d'émigrés. Vous ne pouvez vouloir que ce séquestre soit confondu avec celui des biens d'émigrés, qui est une confiscation. Je demande que l'on étende ma proposition au séquestre sur les biens des prévenus de crime.

Le renvoi demandé par Loudot est décrété.

41

[*La société populaire de Saint-Lizier (Ariège) à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (131)

Citoyens représentans

Votre adresse au peuple français a été lue dans le sein de notre société au milieu des applaudissemens de tous les citoyens; tous adhèrent aux principes qu'elle renferme; tous veulent le gouvernement révolutionnaire établi sur la justice la plus severe; point de grâces pour les coupables, pour les hommes qui conspirent contre la liberté, mais que l'innocent soit sur de trouver des juges et non des bourreaux, que les patriotes ne soient pas livrés aux horreurs de la captivité sur des denonces dictées par la vengeance ou des inimitiés particulières. Loin de nous le système de ces continuateurs du tyran que vous avez détruit qui osent dire que la justice ne peut s'accorder avec le gouvernement révolutionnaire, ils la redoutent persuadés que bientôt leurs crimes seront connus et qu'ils ne pourront échapper au glaive de la loi : Citoyens représentans, restés à votre poste, continués par votre fermeté de déjouer les ennemis du peuple, maintenés le gouvernement révolutionnaire fondé sur la justice, tous les vrais républicains vous soutiendront dans votre carrière.

VILLA, président et 5 autres signatures.

[Mention honorable, insertion au bulletin.] (132)

(130) *Mess. Soir*, n° 806.

(131) C 325, pl. 1407, p. 21. *Débats*, n° 782, 757-758.

(132) *Débats*, n° 782, 758.

42

[*Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Montagne-Bon-Air, ci-devant Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, séance du 25 vendémiaire an III*] (133)

Le conseil a reçu officiellement l'adresse aux François par la Convention nationale, le conseil en a ordonné la lecture, laquelle ayant été faite à l'instant, le conseil, ainsi que tous les citoyens qui se trouvoient à la séance publique, ont été vivement touchés des sentimens et des principes qui en sont la base, en conséquence, oui l'agent national, le conseil a arrêté unanimement, qu'il sera fait à la Convention nationale une adresse, contenant les sentimens du conseil et de tous les citoyens de cette commune et l'inviter à maintenir le regne de la justice et des lois, et à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de la liberté et de la République.

Séance du 28 même mois et an.

L'agent national a remis sur le bureau un projet d'adresse à la Convention nationale, qui avoit été arrêtée dans la séance du vingt cinq du courant, le conseil après en avoir entendu la lecture, l'a adoptée à l'unanimité, et oui, et ce requérant l'agent national a arrêté qu'elle seroit envoyée dans le jour de demain à la Convention nationale.

Suit la copie de la dite adresse.

Représentants du Peuple.

Votre adresse aux français a excité le plus vif enthousiasme à Montagne-bon-air. Le conseil de cette commune y a reconnu les principes de Mandataires fideles, amis de la justice, des principes propres à faire succéder l'ordre à l'anarchie, l'équité et l'humanité, au régime de sang et de barbarie dont trop long-tems la France fut victime; des principes enfin, qui assoieront le Gouvernement sur des bases solides et le mettront à l'abri des tourmentes et des agitations qu'ont [illisible] jusqu'à ce jour les intrigants, les patriotes masqués, les scélérats de toutes les factions, qui ne sçauraient trouver leur compte dans un ordre de chose stable et legal.

Mandataires du Peuple, continués à bien mériter de la Patrie; la journée du dix thermidor, vous a couvert d'une gloire immortelle, ne regardés pas en arrière, continués à parcourir votre glorieuse carrière, réparés les torts de quelque côté qu'ils puissent être, continués à poursuivre le crime, à poursuivre jusque dans son dernier repaire les scélérats qui ont couvert de deuil la France entière, que pas un continuateur de l'exécrable *triumvirat* n'échappe, que le faible trouve en vous un appui, que l'erreur soit pardonnée, et qu'enfin la France res-

(133) C 323, pl. 1388, p. 35.

pire. Elle respire déjà, Représentants, déjà des milliers de victimes prêtes à être immolées ont recouvré leur liberté, déjà tout est préparé pour que les mille et une Bastilles soient évacuées et l'homme vertueux est enfin tranquille, il ne craint plus pour sa liberté et ne retournez pas dans vos foyers, couverts de l'estime et de la reconnaissance des Français, que lorsque le bonheur public sera consolidé.

L'ouvrage n'est pas difficile, vingt quatre millions de bras sont à vous, les nôtres furent et seront toujours prêts à frapper dès que la représentation nationale sera en danger.

Les cris de tous les vrais Français, ceux de Montagne-Bon-Aire sont République une et indivisible, soumission aux lois, Respect et amour à la Convention nationale.

Avec ces principes réellement et profondément gravés dans les cœurs, la Patrie est impérissable.

Vive la République, Vive la Convention.

Pour copie conforme.

HUVANT, *maire*, NICOLLE, *secrétaire greffier*.